



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 janvier 2023  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Équateur

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Équateur est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 3 684 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 38 316 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2026.

\* E/ICEF/2023/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. En 2021, l'Équateur comptait quelque 17,7 millions d'habitants, dont 64 % vivaient en milieu urbain et 33,8 % étaient des enfants ou des adolescents<sup>1</sup>. Environ 11,5 % des habitants se considèrent comme autochtones, 4,9 % comme montubios, 3,8 % comme afroéquatoriens et 78,4 % comme métis<sup>2</sup>.

2. Depuis 2020, l'Équateur subit une crise socioéconomique à laquelle s'ajoutent les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les enfants<sup>3</sup> et leur famille font face à des difficultés considérables qui touchent tout particulièrement les populations autochtones et d'ascendance africaine, les groupes de migrants et de réfugiés ainsi que les enfants handicapés. La pauvreté de revenu a augmenté, passant de 25 % en 2019 à 27,7 % en 2021<sup>4</sup>. En 2021, 38,1 % des enfants vivaient dans des ménages touchés par la pauvreté de revenu, et 47,2 % étaient en situation de pauvreté multidimensionnelle. Ce dernier indicateur atteint respectivement 83,1 %, 69,2 % et 46,2 % au sein des populations autochtones, montubios et d'ascendance africaine.

3. Environ 77 % des ménages comprenant des enfants ont indiqué que leurs revenus de 2022 étaient inférieurs à ceux d'avant la pandémie, et 48 % ont déclaré se trouver dans une situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave<sup>5</sup>. Ces chiffres soulignent la nécessité d'améliorer la capacité du système de protection sociale à réagir aux chocs, à réduire les erreurs concernant les personnes couvertes ou non, et à renforcer la coordination des services.

4. En 2021, le taux de fécondité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans était de 49,4 pour 1 000. Le taux de mortalité maternelle a quant à lui augmenté à 57,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020, contre 37 en 2019. Environ 8,4 % des décès maternels concernaient des jeunes filles de moins de 19 ans. En 2020, les taux de mortalité des nouveau-nés, des nourrissons et des enfants s'élevaient respectivement à 4,6, à 7,7 et à 9,5 pour 1000 naissances vivantes, tandis que le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant était de 2,8 %<sup>6</sup>. La couverture vaccinale contre la poliomyélite est inférieure à 50 % dans 16 des 24 provinces du pays<sup>7</sup>. Le système de santé a besoin d'être renforcé, notamment en ce qui concerne les soins primaires, les capacités institutionnelles et la mise en place de financements

<sup>1</sup> Projections démographiques de l'Institut national des statistiques et des recensements (Instituto Nacional de Estadística y Censos, INEC).

<sup>2</sup> INEC, Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Quito, 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : [www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/](http://www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/), page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>3</sup> Dans le présent document, sauf indication contraire, le terme « enfants » désigne les enfants et les adolescents âgés de 0 à 17 ans.

<sup>4</sup> INEC, Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Quito, 2019 et 2021. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : [www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/](http://www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/), page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>5</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Encuesta nacional sobre el bienestar de los hogares ante la pandemia de Covid-19 en el Ecuador (Encovid-EC)* (Enquête sur le bien-être des ménages face à la pandémie de COVID-19 en Équateur), UNICEF Équateur, Quito, février 2022.

<sup>6</sup> Ministère de la santé publique, Journal d'épidémiologie. Quito, 2019. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : [www.salud.gob.ec/gacetas-epidemiologicas-gaceta-general-2019/](http://www.salud.gob.ec/gacetas-epidemiologicas-gaceta-general-2019/). Page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>7</sup> Ministère de la santé publique, Bulletin d'information consacré aux indicateurs de la stratégie vaccinale nationale. Quito, avril 2022. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : [www.salud.gob.ec/boletin-de-indicadores-de-la-estrategia-nacional-de-inmunizacion/](http://www.salud.gob.ec/boletin-de-indicadores-de-la-estrategia-nacional-de-inmunizacion/). Page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

équitables. Ces besoins se font particulièrement sentir en milieu rural et dans les zones habitées par une majorité de populations autochtones et d'ascendance africaine.

5. La prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de 0 à 2 ans a augmenté, passant de 21,9 % en 2006 à 27,2 % en 2018<sup>8</sup>. En 2018, 23 % des enfants âgés de moins de 5 ans étaient atteints d'un retard de croissance, et 40,7 % d'entre eux étaient autochtones. Les lacunes en matière de coordination interinstitutionnelle ont freiné les efforts déployés pour lutter contre les facteurs responsables des retards de croissance. On constate par exemple que 67,8 % des ménages seulement avaient accès à l'eau potable en 2019<sup>9</sup>. Il convient aussi de noter qu'en 2018, la proportion d'enfants en surpoids atteignait 13 % chez les enfants âgés de 0 à 5 ans, 35,4 % chez les enfants âgés de 5 à 11 ans, et 29,6 % chez les adolescents âgés de 12 à 19 ans<sup>10</sup>.

6. Les tentatives de suicide ainsi que les troubles mentaux, neurologiques ou liés à l'utilisation de substances psychoactives étaient à l'origine d'un cinquième des années vécues avec une incapacité au sein de la population équatorienne âgée de 10 à 45 ans<sup>11</sup>.

7. Les effets de la pandémie ont aggravé la crise qui touchait déjà l'éducation. Pendant deux ans, les enfants âgés de 0 à 3 ans n'ont pas pu accéder aux services d'éveil et de développement de la petite enfance. Seuls 27,7 % des enfants de moins de 3 ans ont participé à des programmes de développement de l'enfant, et 45,7 % des enfants âgés de 3 à 4 ans ont bénéficié de services d'éducation préscolaire<sup>12</sup>. Il convient d'améliorer la couverture de ces programmes et d'accroître l'accès à des initiatives portant sur la parentalité positive.

8. En 2020, le taux net de fréquentation scolaire s'élevait à 95,5 % dans l'enseignement de base (enfants de 6 à 14 ans) et à 71,3 % au niveau du baccalauréat (adolescents de 15 à 18 ans). Toutefois, les taux de fréquentation scolaire au niveau du baccalauréat s'avéraient bien plus faibles dans les zones rurales et au sein des populations autochtones, où ils n'atteignaient respectivement que 63,9 % et 58,9 %<sup>13</sup>. Les facteurs susceptibles d'entraver l'accès à l'éducation comprennent notamment le manque de ressources économiques, les grossesses précoces, la violence et le travail des enfants. Seuls 40 % des enfants vénézuéliens d'âge scolaire vivant en Équateur sont intégrés dans le système éducatif<sup>14</sup>.

9. En 2019, la proportion d'élèves de sixième année n'atteignant pas le niveau minimal requis était de 77,1 % en mathématiques et de 63,9 % en lecture. Les fermetures d'établissements scolaires ont aggravé ce déficit d'apprentissage et ont

<sup>8</sup> INEC, Enquête sur les conditions de vie. Quito, 2006. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://anda.inec.gob.ec/anda/index.php/catalog/358>, page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022 ; INEC, Enquête nationale sur la santé et la nutrition. Quito, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://anda.inec.gob.ec/anda/index.php/catalog/891>, page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>9</sup> INEC, Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Quito, 2019. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : [www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/](http://www.ecuadorencifras.gob.ec/enemdu-anual/), page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>10</sup> INEC, Enquête nationale sur la santé et la nutrition. Quito, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://anda.inec.gob.ec/anda/index.php/catalog/891>, page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>11</sup> Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO), « Mental Health Country Profile – Ecuador » (Profil national en matière de santé mentale), PAHO, Washington D. C., 2020.

<sup>12</sup> Registres administratifs du Ministère de l'inclusion économique et sociale et du Ministère de l'éducation, et projections démographiques de l'INEC, 2022.

<sup>13</sup> Conseil national pour l'équité intergénérationnelle, données issues de l'enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi, 2020.

<sup>14</sup> Ministère de l'éducation, données en libre accès portant sur l'année scolaire 2021–2022.

limité encore davantage l'accès aux programmes de remise à niveau ou de soutien scolaire et aux dispositifs d'éducation informelle ou utilisant des méthodes non conventionnelles. Il est nécessaire de renforcer les systèmes d'alerte rapide et de remédier aux défaillances des outils disponibles en ce qui concerne la gestion des risques, la résilience face au changement climatique, la protection contre la discrimination ainsi que la prévention et la prise en charge de la violence en vue de garantir des services d'orientation adéquats et une bonne coordination avec les services de protection. Le système éducatif manque également d'instruments pour lutter contre les problèmes de santé mentale. Les connaissances et les compétences des enseignants en matière de soutien psychosocial ne leur permettent pas de dispenser un enseignement adapté aux besoins des élèves, notamment des enfants les plus touchés par l'exclusion.

10. Les enfants et les adolescents continuent de subir des actes de violence et de discrimination, et sont parfois privés de soins familiaux. Environ 51 % des enfants âgés de 1 à 4 ans ont été victimes de maltraitements physiques de la part d'un membre de leur foyer<sup>15</sup>. De plus, 17,3 % des filles et 27,5 % des garçons âgés de 5 à 17 ans ont été la cible de violences physiques perpétrées par leurs parents ou les personnes qui s'occupent d'eux<sup>16</sup>. Les données indiquent également que 9 % des filles issues de populations migrantes vénézuéliennes ont eu le sentiment de subir une discrimination dans le cadre scolaire. Six femmes sur dix ont déjà été victimes de violences<sup>17</sup>. Quant au travail des enfants, il touche encore 14,3 % des enfants de 5 à 14 ans qui vivent en milieu rural. Il n'existe pas de système de protection complet axé sur les enfants, apte à répondre aux normes internationales et disposant de ressources et de capacités suffisantes pour prévenir les violations des droits et protéger tous les enfants vulnérables, y compris ceux en déplacement.

11. Le Code organique pénal intégral fixe l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans<sup>18</sup>. Les pratiques consistant à normaliser la privation de liberté pour les enfants en conflit avec la loi subsistent. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles ainsi que les budgets et les effectifs de juges spécialisés. Parmi les 2 226 enfants placés en structure d'accueil, 55,2 % sont âgés de moins de 13 ans<sup>19</sup>. La négligence, les mauvais traitements, les abus sexuels et l'abandon constituent les causes les plus courantes de ces placements. Les services permettant une autre forme de prise en charge présentent des insuffisances en matière de formation du personnel et d'approvisionnement.

12. En 2016, seuls 51,9 % des enfants avaient accès à des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH, ou WASH pour l'acronyme anglais) dans leur habitation. Ce pourcentage demeurait beaucoup plus faible parmi les ménages autochtones, amazoniens et ruraux, où il ne s'élevait respectivement qu'à 20,9 %,

---

<sup>15</sup> INEC, Enquête nationale sur la santé et la nutrition. Quito, 2018. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://anda.inec.gob.ec/anda/index.php/catalog/891>, page consultée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

<sup>16</sup> Banque mondiale, « Challenges and Opportunities of Venezuelan Migration in Ecuador » (Défis et possibilités associés à l'immigration vénézuélienne en Équateur). Quito, 2020.

<sup>17</sup> Données issues de l'enquête sur les relations familiales et la violence liée au genre ciblant les femmes (INEC, 2019).

<sup>18</sup> Le Code de l'enfance et de l'adolescence établit que les adolescents ne sont pas pénalement responsables et qu'ils ne doivent pas être jugés par un tribunal pénal ordinaire ni recevoir de sanctions pénales. Toutefois, à partir de 12 ans, les adolescents qui commettent des infractions pénales font l'objet de mesures socioéducatives visant à promouvoir la responsabilité. Ils relèvent de la juridiction spéciale du Code de l'enfance et de l'adolescence.

<sup>19</sup> Ministère de l'inclusion économique et sociale, Rapport sur la prise en charge des enfants placés, juin 2022.

24,8 % et 34,3 %<sup>20</sup>. En 2019, la qualité de l'eau de boisson posait encore problème, puisque 67,8 % des habitants seulement avaient accès à de l'eau potable<sup>21</sup>. La proportion des établissements d'enseignement approvisionnés en eau potable ne dépasse pas 71 %<sup>22</sup>. L'accès aux services EAH est encore plus précaire dans les établissements qui dispensent un enseignement bilingue. Or, lorsque l'accès aux services EAH et aux services d'hygiène et de santé menstruelles n'est pas suffisant, cela nuit à la continuité de l'éducation et fait augmenter les risques de violence sexuelle.

13. Outre les risques qui perturbent l'accès aux services essentiels, l'Équateur doit également composer avec la menace que représentent les catastrophes naturelles (séismes, tsunamis, inondations, glissements de terrain, éruptions volcaniques, etc.) et les autres dangers d'origine anthropique. Au cours des 100 dernières années, le pays a enregistré 113 catastrophes ayant touché plus de 5 millions de personnes<sup>23</sup>. La coordination institutionnelle en matière de gestion des risques et de préparation aux crises est entravée par des goulots d'étranglement. On constate des lacunes en ce qui concerne les politiques publiques tenant compte des besoins des enfants, les systèmes d'alerte rapide au niveau municipal, ainsi que la diffusion des informations relatives aux menaces, aux vulnérabilités et aux impacts du changement climatique sur les enfants et la continuité des services essentiels.

14. L'Équateur accueille la troisième plus grande population de migrants et de réfugiés vénézuéliens dans la région. En 2021, les enfants représentaient un cinquième des Vénézuéliens qui entraient dans le pays<sup>24</sup>. Les enfants en déplacement sont exposés à des risques de traite ou de trafic, d'exploitation sexuelle et de violence liée au genre. Ils doivent également surmonter des obstacles pour accéder au système éducatif et aux services de santé, de justice et de protection sociale.

15. L'avantage comparatif de l'UNICEF réside dans son expertise en matière de plaidoyer fondé sur les données probantes, mais également dans son aptitude et sa capacité technique à encourager les synergies entre les secteurs, à établir des partenariats, à mobiliser la société autour des enjeux liés à l'enfance, et à promouvoir les échanges de bonnes pratiques et d'innovations.

16. Le présent programme s'appuie sur des enseignements précis. L'évaluation du programme de coopération entre l'Équateur et l'UNICEF pour la période allant de janvier 2019 à février 2023 a révélé que a) l'adoption d'une approche intersectorielle et globale renforcée permet de traiter les problèmes de manière plus efficace, et que b) les actions menées au niveau infranational aident à lutter contre les inégalités persistantes, à nouer des partenariats et à améliorer la préparation aux situations d'urgence. L'évaluation de la réponse apportée à la crise migratoire met en lumière la nécessité de préparer une intervention à moyen ou à long terme et de développer les capacités requises pour la mettre en œuvre.

<sup>20</sup> Molina, A., Pozo, M. et Serrano, J., *Agua, saneamiento e higiene: medición de los ODS en Ecuador* (Eau, assainissement et hygiène : évaluation des objectifs de développement durable en Équateur), INEC et UNICEF, Quito, 2018.

<sup>21</sup> INEC, Enquête nationale sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Quito, 2016 et 2019.

<sup>22</sup> Ministère de l'éducation, Résultats de l'enquête « KOBOWASH », Quito, 2020.

<sup>23</sup> Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, base de données sur les situations d'urgence.

<sup>24</sup> Ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine, Plan intégral pour la prise en charge et la protection de la population vénézuélienne en déplacement, Quito, 2021.

## Priorités du programme et partenariats

17. Le programme de pays vise à aider la société et l'État équatoriens à offrir des chances équitables à l'ensemble des enfants et des adolescents, en particulier à ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité accrue ou qui font partie des populations autochtones et d'ascendance africaine, afin qu'ils puissent mener à bien leur développement sans subir aucune forme de discrimination ou de violence, notamment en rapport avec le genre. L'UNICEF mènera une action dans les provinces prioritaires de Chimborazo, d'Esmeraldas et de Sucumbíos en vue de promouvoir des interventions intersectorielles à portée globale dans les territoires accueillant d'importantes populations autochtones et d'ascendance africaine. Dans les provinces de Guayas et de Pichincha, l'organisation travaillera au renforcement des capacités des collectivités locales à faire progresser les droits des enfants et des adolescents. À l'échelon national, l'UNICEF mettra au point des interventions dans le domaine des politiques publiques pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant en accordant une attention particulière à la petite enfance.

18. Le programme de pays contribue à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2022–2026, en particulier aux réalisations 1 (protection sociale et services sociaux), 2 (durabilité environnementale et changement climatique), et 4 (inclusion et protection). En application des recommandations issues de l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2019–2022, l'approche adoptée sera davantage axée sur la prévention et la préparation.

19. Conformément aux observations formulées par le Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF mettra l'accent sur le rétablissement des spécificités du système global de protection des enfants, et sur la réduction de la violence envers ces derniers. L'organisation appuiera d'une part les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en travaillant à la prévention de la violence liée au genre, et d'autre part celles du Comité des droits des personnes handicapées, en facilitant l'accès à des services inclusifs.

20. Le présent programme de pays vient appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'inscrit en conformité avec les objectifs fixés au titre du Plan de développement national pour 2021–2025, à savoir :

- a) Garantir le droit à des soins de santé complets, gratuits et de qualité ;
- b) Développer les capacités des citoyens et promouvoir une éducation innovante, inclusive et de qualité à tous les niveaux ;
- c) Protéger les familles, garantir leurs droits et leur accès aux services, éradiquer la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale grâce à l'adoption d'approches transformatrices en matière d'égalité des genres, qui tiennent compte des spécificités culturelles et prennent en considération la situation des enfants handicapés et des enfants en déplacement.

21. En soutien au Plan d'action 2022–2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, les stratégies utilisées viseront notamment à renforcer les éléments suivants :

- a) La prévention et la lutte contre la violence liée au genre ;
- b) L'accès à des services de qualité pour les mères et les enfants ;
- c) Les systèmes de protection sociale et de prise en charge de la petite enfance ;
- d) La santé et l'hygiène menstruelles ;

- e) La participation des enfants dans le cadre d'une démarche tenant compte des questions de genre ;
- f) L'égalité des genres dans l'éducation.

22. L'UNICEF encouragera les partenariats public-privé fondés sur des valeurs communes porteuses de progrès en faveur des enfants. Il s'agira notamment de mettre en œuvre des interventions destinées à faire évoluer les comportements en promouvant la parentalité positive et l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé, de nutrition et de prévention de la violence. L'UNICEF contribuera en outre au renforcement des capacités relatives à la gestion des services EAH, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique et sur le renforcement des pratiques et des politiques favorables à la famille dans le monde des entreprises.

### **Santé et nutrition**

23. Les stratégies adoptées au titre de cette composante du programme relèvent du domaine thématique « Chaque enfant survit et s'épanouit » et sont axées sur une prise en charge complète ainsi que sur la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elles contribueront à la poursuite des objectifs suivants :

- a) Donner aux enfants et à leur famille les moyens d'adopter des pratiques saines et d'accéder à des services équitables, inclusifs et de qualité en matière de santé et de nutrition, ainsi qu'à des conseils adaptés à l'âge, notamment par l'intermédiaire du programme « Creciendo con Nuestros Hijos » (Grandir avec nos enfants) ;
- b) Renforcer les capacités institutionnelles permettant de délivrer ces services et de garantir la résilience et la réactivité de ceux-ci face aux situations d'urgence ou de crise prolongée ;
- c) Améliorer les capacités de l'État à créer et à mettre en œuvre des politiques publiques tenant compte des besoins des enfants pour l'ensemble des questions de santé et de nutrition, y compris dans les secteurs de la santé mentale et de la prévention des grossesses chez les adolescentes.

24. L'UNICEF apportera son appui au Ministère de la santé publique afin de promouvoir des pratiques saines fondées sur des données probantes et d'élaborer des stratégies visant à faire évoluer les comportements à l'égard des principaux enjeux de santé et de nutrition. Ces stratégies devront être porteuses de transformations en matière d'égalité des genres et favoriser une inclusion accrue ainsi que l'intégration d'une perspective interculturelle, en particulier concernant la prévention des grossesses chez les adolescentes. Il conviendra également qu'elles soient en adéquation avec les interventions de développement de la petite enfance prévues au titre de la composante sur l'éducation et le développement de la petite enfance. En collaboration avec les gouvernements autonomes décentralisés, la société civile et le secteur privé, l'UNICEF consolidera les espaces et les mécanismes durables de participation citoyenne.

25. L'UNICEF contribuera à renforcer les capacités institutionnelles relatives à la prestation de services pour permettre une plus grande efficacité opérationnelle. L'organisation mènera des activités de plaidoyer et fournira des données probantes aux pouvoirs publics afin de garantir la mise à disposition de fournitures et d'appareils en quantité suffisante, la création d'espaces publics promouvant des pratiques de vie saines, l'amélioration de la coordination intersectorielle et interinstitutionnelle, mais aussi un suivi plus étroit des prestations et de la santé des enfants et des femmes

enceintes, y compris en matière de santé mentale. L'UNICEF fournira également une assistance, y compris sous forme d'aide humanitaire, d'outils et de plaidoyer, pour mettre en œuvre des modèles à la fois pertinents sur le plan culturel et aptes à répondre aux chocs qui permettront de délivrer des soins de santé primaires complets et de qualité aux enfants et aux femmes enceintes, en particulier aux plus vulnérables d'entre eux.

26. L'UNICEF prônera l'adoption de cadres d'action, de politiques publiques ainsi que de stratégies et de plans complets fondés sur des données probantes qui viseront à réduire la mortalité et la malnutrition maternelles et néonatales, à attirer l'attention sur la santé mentale et à favoriser la prévention et la prise en charge des grossesses chez les adolescentes. L'organisation proposera des mécanismes de financement destinés à garantir la durabilité des services et des prestations, la priorité étant accordée aux soins de santé primaires, et susceptibles d'améliorer la qualité et la traçabilité des dépenses consacrées à la santé et à la nutrition.

### **Éducation et développement de la petite enfance**

27. En soutien à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante du programme vise à améliorer l'accessibilité et la qualité des services de développement de la petite enfance et des dispositifs offrant un apprentissage global adapté. Elle doit également permettre de promouvoir la participation effective des enfants.

28. L'UNICEF entend s'appuyer sur la production de données probantes, ses activités de plaidoyer, ses travaux d'évaluation ainsi que sur la conception et le suivi de modèles pédagogiques adaptables, y compris de modèles interculturels et bilingues, pour aider les pouvoirs publics, le monde universitaire et les populations autochtones et d'ascendance africaine à renforcer les capacités des enseignants et des autres personnes s'occupant d'enfants afin qu'ils puissent prendre en charge les enfants vulnérables, veiller à leur bien-être mental et leur permettre d'acquérir des compétences transversales. L'UNICEF plaidera également en faveur d'une affectation des enseignants à la fois équitable et adaptée aux besoins. L'organisation encouragera la coordination intersectorielle afin de promouvoir les pratiques parentales positives et de prévenir la violence et les grossesses chez les adolescentes dans le cadre d'une approche interculturelle et fondée sur les problématiques de genre.

29. L'UNICEF collaborera avec des acteurs du secteur privé et d'autres partenaires en vue d'élaborer des modèles d'apprentissage innovants, inclusifs et résilients. Ces modèles viseront à favoriser un accès plus souple à l'éducation ainsi que l'adoption de programmes et d'approches pédagogiques adaptés, lesquels faciliteront l'acquisition ou le rétablissement des connaissances, ainsi que le renforcement de compétences fondamentales et transversales dès le stade de la petite enfance. Les nouveaux modèles créés permettront également de promouvoir l'inclusion dans le système éducatif pour les élèves présentant des besoins particuliers et les enfants en déplacement.

30. L'UNICEF plaidera en faveur de mesures essentielles, notamment :

a) L'actualisation et la mise en œuvre de la politique publique globale portant sur la petite enfance dans le cadre d'une approche interculturelle, inclusive et transformatrice en matière d'égalité des genres ;

b) L'amélioration des infrastructures liées à l'éducation et au développement de l'enfant, et le renforcement de leur résilience ;



c) La progression de la qualité des services et des programmes de développement de la petite enfance grâce à des modalités de prise en charge non conventionnelles et souples gérées au niveau de la communauté, tenant compte des spécificités culturelles et permettant d'intervenir auprès des populations vulnérables.

31. Il sera également essentiel de renforcer la résilience des habitations, des centres de développement de l'enfant et des établissements scolaires, et il conviendra de faire de ces lieux des espaces protecteurs en établissant un système d'alerte rapide qui permettra de prévenir l'abandon scolaire et la violence, et en favorisant l'accès des enseignants, des parents et des élèves à des services de soutien psychosocial.

32. L'UNICEF apportera son appui à des programmes de formation portant sur l'éducation à l'environnement, la résilience et l'action pour le climat. L'organisation concevra également des modèles inclusifs d'apprentissage et de remise à niveau destinés en priorité aux enfants vulnérables ou ayant pris du retard en matière d'éducation. Certains de ces modèles seront mis en œuvre dans le cadre d'un enseignement interculturel bilingue. L'organisation travaillera également en partenariat avec le secteur privé pour promouvoir la préparation aux situations d'urgence, l'élaboration de plans d'intervention et de plans d'urgence, les méthodes d'accompagnement psychosocial et le renforcement des services EAH dans les établissements scolaires.

### **Protection de l'enfance**

33. Conformément à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les stratégies multisectorielles déployées au titre de cette composante du programme contribueront à renforcer les éléments suivants :

- a) Les capacités de prévention, d'intervention et de suivi permettant de lutter contre la violence et les autres atteintes aux droits ;
- b) Les mécanismes de prise en charge non conventionnelle destinés aux enfants privés du droit de vivre en famille ;
- c) L'aptitude à garantir l'inclusion des enfants vulnérables et l'absence de discrimination à leur égard, y compris dans les situations d'urgence.

34. L'UNICEF jouera un rôle moteur dans la modification des comportements aux fins de la prévention de la violence, y compris de la violence sexuelle. L'organisation encouragera également l'élaboration de modèles de prévention adaptés aux spécificités culturelles et transformateurs en matière d'égalité des genres.

35. Dans le cadre d'un travail intersectoriel, l'UNICEF plaidera pour la mise en place d'un système de protection complet adapté aux enfants. Grâce à sa production de données probantes, à ses capacités d'évaluation et à son appui technique, l'organisation contribuera à la formulation et à l'application de normes, de politiques et de plans qui garantiront la mise en œuvre de services et de programmes de protection de l'enfance à la fois complets, inclusifs, équitables, interculturels et transformateurs en matière d'égalité des genres<sup>25</sup>. L'UNICEF apportera son soutien au renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales du système de protection, notamment en ce qui concerne les dispositifs d'enregistrement et de suivi des dossiers pour les enfants handicapés, les enfants en déplacement et ceux touchés par des situations d'urgence ou de crise, en veillant à la régularisation des enfants non

<sup>25</sup> Une approche peut être considérée comme transformatrice en matière d'égalité des genres lorsqu'elle s'attaque aux causes des inégalités de genre et vise à faire changer les rôles, les normes et les rapports de pouvoir néfastes liés au genre.

accompagnés ou séparés de leur famille. Des espaces seront créés pour coordonner les interventions avec les prestataires de services de protection de l'enfance, y compris dans le secteur de la petite enfance, en vue de garantir une prise en charge spécialisée, en partenariat avec le secteur privé.

36. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF mettra en place des interventions destinées à prévenir les grossesses dans l'enfance et l'adolescence ainsi que le travail des enfants.

37. La promotion de pratiques inclusives et non discriminatoires constituera également une priorité. Dans ce cadre, il conviendra d'accorder une attention particulière aux enfants autochtones ou d'ascendance africaine, aux enfants en déplacement, aux enfants touchés par des situations d'urgence ou vulnérables face à ces situations, aux enfants handicapés et aux enfants de la communauté LGBTIQ+ (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer, en questionnement ou autres). L'UNICEF encouragera la participation concrète des enfants aux fins du renforcement de la prévention et de la lutte contre la violence.

38. L'UNICEF aidera les pouvoirs publics à déployer la stratégie nationale d'abandon du placement des enfants en milieu fermé et à consolider les mesures visant à promouvoir la prise en charge familiale. Parallèlement, l'organisation appuiera les politiques publiques en faveur de l'autonomisation des adolescents pour lesquels une réintégration dans la famille n'est pas envisagée. L'UNICEF mènera un plaidoyer auprès du système de justice afin de promouvoir les mesures non privatives de liberté pour les adolescents en conflit avec la loi. L'organisation entend soutenir le renforcement de la structure et du fonctionnement du système de justice spécialement conçu pour les mineurs, qui favorise une approche réparatrice, en unifiant et en harmonisant les processus, les procédures et les modèles de prise en charge des cas à l'échelle nationale. Des efforts seront également déployés pour consolider les liens entre le système de justice ordinaire et le système de justice autochtone en vue de garantir les droits des enfants autochtones.

### **Eau, assainissement et hygiène et résilience face au changement climatique**

39. Cette composante du programme contribue aux réalisations 1 et 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle vise à renforcer les capacités institutionnelles, à accroître l'accès et le recours à des pratiques et à des services EAH résilients, et à améliorer l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques qui y sont liés. Pour obtenir les résultats escomptés, l'UNICEF collaborera avec des partenaires clés, y compris des acteurs du secteur privé.

40. En ce qui concerne l'EAH et la résilience face au changement climatique, l'une des priorités de l'UNICEF consistera à soutenir la consolidation de politiques, de stratégies, de programmes et d'instruments tenant compte des besoins des enfants et transformateurs en matière d'égalité des genres, dans le cadre d'une approche interculturelle, inclusive, axée sur l'équité et prenant en considération la parole des enfants. À cette fin, l'organisation apportera son appui à la production de données probantes, à la définition d'un cadre pour la coordination institutionnelle et au renforcement des systèmes de suivi.

41. L'UNICEF soutiendra la réalisation d'analyses budgétaires visant à garantir un financement équitable et durable des services EAH, la conception et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire relatif à l'EAH et à l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'amélioration de la couverture des services et de l'accès aux fournitures dans le secteur de l'hygiène et de la santé menstruelles. L'organisation renforcera

également les capacités des instances de gestion de l'eau de boisson et explorera les autres modèles possibles d'approvisionnement en eau, afin d'améliorer la résilience des services et de combler les lacunes en matière de couverture, en particulier dans les établissements scolaires et les centres de développement de l'enfant.

42. L'UNICEF collaborera avec les pouvoirs publics afin de consolider le système de préparation et de réponse aux situations d'urgence en améliorant notamment la coordination et le système d'alerte rapide au niveau local. L'organisation et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travailleront conjointement afin de veiller à ce que les enfants et les jeunes jouent un rôle de premier plan en tant qu'agents du changement dans le cadre du programme national d'action pour le climat, en prenant en compte le point de vue des populations autochtones.

43. Des efforts seront déployés pour promouvoir l'éducation à la durabilité environnementale, et notamment les volets portant sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques. Des interventions en faveur du changement social et de la modification des comportements seront organisées pour donner aux enfants et à leur famille les moyens de comprendre l'importance des services EAH et d'adopter des pratiques saines en la matière.

### **Protection sociale**

44. Cette composante du programme appuie la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle vise à accroître l'accès à la protection sociale, en particulier pour les familles vulnérables, et à renforcer les capacités nationales à produire et à exploiter des données probantes solides.

45. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités des pouvoirs publics à gérer les ressources destinées aux enfants de manière efficace et efficiente, afin que le pays soit en mesure de répondre aux chocs intérieurs et extérieurs. L'organisation défendra la rentabilité des investissements en faveur des enfants et établira des partenariats, y compris avec des acteurs du secteur privé. L'UNICEF appuiera les efforts consentis par les pouvoirs publics pour étendre la couverture de l'assistance et des services sociaux, en vue notamment de favoriser le développement de la petite enfance et l'adoption de politiques favorables à la famille. L'organisation contribuera également à la production de données probantes visant à garantir l'inclusion effective des groupes jusque-là exclus, et à l'élaboration de modèles de gestion permettant de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de protection sociale. Par ailleurs, l'UNICEF prendra part aux actions suivantes :

a) Consolidation du registre des bénéficiaires et mise à jour des informations ;

b) Sensibilisation accrue de la société et des médias au sujet des droits de l'enfant et renforcement du contrôle citoyen sur le budget et la qualité des services ;

c) Amélioration des capacités et des outils internes permettant aux services de protection sociale de répondre efficacement aux besoins.

46. L'UNICEF contribuera en outre à renforcer les capacités institutionnelles nationales aux fins de la production d'informations et de données probantes susceptibles d'orienter les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'organisation plaidera en faveur d'une consolidation du cadre réglementaire régissant les statistiques dans le secteur social et les finances publiques. Elle assurera également un suivi de la pauvreté des enfants.

## Effacité du programme

47. Cette composante du programme appuiera la mise en œuvre et la gestion du programme dans le cadre d'une approche intégrée et intersectorielle. Elle porte à la fois sur la coordination des activités et sur les questions transversales, et sert les objectifs suivants :

- a) Suivre et évaluer les performances du programme et la situation des enfants ;
- b) Lever des fonds et nouer des liens avec les entreprises ;
- c) Élaborer des initiatives interdépendantes en matière de communication. La production de données probantes, la recherche et les travaux de suivi et d'évaluation aideront à éclairer les politiques et à cibler les programmes de façon à améliorer la situation des enfants les plus vulnérables. De plus, l'UNICEF conservera un rôle actif dans les initiatives de réforme des Nations Unies, notamment la stratégie relative aux activités d'appui. L'organisation continuera d'appliquer le principe de reconnaissance mutuelle et de répondre de manière proactive aux besoins communs en matière de services de soutien.

48. Des stratégies de communication et de plaidoyer permettront de sensibiliser l'opinion et de mobiliser la société et les décideurs, ainsi que les adolescents, afin qu'ils deviennent des agents du changement. Ces stratégies contribueront également à placer les droits des enfants, et en particulier les enfants les plus vulnérables, parmi les priorités des programmes publics et politiques en vue de l'adoption de mesures visant à bénéficier aux enfants et à faire entendre leur voix.

## Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	640	6 700	7 340
Éducation et développement de la petite enfance	600	6 736	7 336
Protection de l'enfance	670	8 080	8 750
Eau, assainissement et hygiène et résilience face au changement climatique	530	6 000	6 530
Protection sociale	680	7 000	7 680
Effacité du programme	564	3 800	4 364
<b>Total</b>	<b>3 684</b>	<b>38 316</b>	<b>42 000</b>

## Administration du programme et gestion des risques

49. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies

dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

50. L'UNICEF suivra les indicateurs relatifs au programme et à sa gestion pour pouvoir prendre des mesures correctives en temps opportun concernant le budget et la mise en œuvre du programme, et déceler des possibilités encore inexploitées de contribuer aux résultats visés. Ces travaux consisteront notamment à surveiller les changements opérés et les initiatives gouvernementales, mais également à mettre en évidence les angles d'attaques possibles pour améliorer le bien-être des enfants aux prises avec les conséquences des situations de crise ou d'urgence humanitaire.

51. L'analyse des risques sera systématiquement prise en considération dans le cadre du programme et des stratégies qui lui sont associées. Il conviendra notamment de tenir compte des risques liés aux crises socioéconomiques, aux crises migratoires, aux catastrophes naturelles et anthropiques ainsi qu'au manque d'informations pertinentes, fiables et accessibles en temps utile pour appuyer la prise de décisions. Les mécanismes d'alerte rapide et les outils de gestion du risque institutionnel seront utilisés pour atténuer les risques, suivre l'évolution des collectes de fonds et évaluer l'impact des situations d'urgence sur le programme.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

52. L'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités nationales et infranationales à produire et à utiliser, dans la mesure du possible, des données de qualité accessibles en temps opportun et ventilées par genre, origine ethnique et zone géographique, afin de surveiller l'application des droits de l'enfant, de réduire les disparités et d'éliminer les goulots d'étranglement.

53. Les efforts déployés porteront notamment sur les éléments suivants :

a) Le suivi des résultats programmatiques, y compris ceux obtenus au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au moyen de données collectées périodiquement et analysées de manière systématique ;

b) Le suivi de la situation des enfants grâce aux informations recueillies auprès d'interlocuteurs gouvernementaux, tels que l'Institut national des statistiques et des recensements, ou auprès d'institutions clés, et issues des registres des partenaires d'exécution, des enquêtes et des autres exercices permettant de produire des données probantes fiables sur la condition des enfants, en particulier au stade de la petite enfance, et d'évaluer les effets des crises ;

c) Les visites sur le terrain, les rapports des interlocuteurs, la réalisation d'enquêtes et la participation des populations touchées ;

d) L'évaluation des interventions menées par l'UNICEF et par les autorités nationales.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocations des ressources

## Programme de coopération entre l'Équateur et l'UNICEF, mars 2023–décembre 2026

<p><b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 1 à 42</p> <p><b>Objectifs de développement durable correspondants</b> : 1 à 6, 10, 11, 13, 16 et 17</p> <p><b>Priorités nationales</b> : Plan de développement national : objectifs 5 à 7, 11 à 14 et 16</p>
<p><b>Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> : 1, 2 et 4</p>
<p><b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025</b> : 1 à 5</p>

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1. D'ici à 2026, les personnes, compte tenu de leur âge, de leur sexe, de leur identité de genre, de l'origine ethnique dans laquelle elles se reconnaissent et de leur diversité, et notamment celles qui se	1. D'ici à 2026, une proportion plus importante de femmes enceintes, d'enfants, d'adolescents et de familles bénéficient, en particulier dans les situations de plus grande vulnérabilité, d'un accès à des	<p>Prévalence des retards de croissance chez les enfants âgés de 0 à 2 ans</p> <p>NR : 27,2 % (2018) NC : 21,2 %</p> <p>Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>NR : 57,6 (2020) NC : 38,4</p>	Enquête nationale sur la santé et la nutrition (Encuesta Nacional de Salud y Nutrición, ENSANUT), enquête nationale sur la malnutrition des enfants, registre statistique général des décès et registre statistique des naissances vivantes	1.1. Une proportion accrue de femmes, d'enfants, d'adolescents, de familles et de communautés ont les moyens d'exiger le respect de leurs droits en matière de santé et de nutrition, et adoptent des pratiques qui	<p>Ministère de la santé publique (Ministerio de Salud Pública, MSP)</p> <p>Ministère de l'inclusion économique et sociale (Ministerio de Inclusión Económica y Social, MIES)</p> <p>Ministère de l'économie et des finances</p>	640	6 700	7 340

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
trouvent en situation d'urgence ou de vulnérabilité, bénéficient d'un accès accru, équitable et égalitaire à des services de protection et d'aide sociales de qualité, notamment en matière de nutrition, de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de logement, de soins et de culture.	services de santé et de nutrition équitables, inclusifs et de qualité, à la fois transformateurs en matière d'égalité des genres et adaptés du point de vue culturel, et adoptent des pratiques qui leur permettent d'exercer leurs droits en matière de santé et de nutrition.	Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)  NR : 54,6 (2020) NC : 39,4	tenus par l'Institut national des statistiques et des recensements (Instituto Nacional de Estadística y Censos, INEC)	favorisent l'application de ces droits.  1.2. L'État dispose de capacités renforcées qui lui permettent de proposer aux femmes enceintes, aux enfants, aux adolescents et à leur famille des services de santé et de nutrition de qualité, à la fois accessibles, équitables, universels, pertinents sur le plan culturel et axés sur l'égalité des genres.  1.3. L'État bénéficie de capacités accrues pour adopter et mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur des données probantes et visant à établir un dispositif complet de prévention, de promotion et de	Secrétariat technique du projet « L'Équateur grandit sans malnutrition »  INEC  Gouvernements autonomes décentralisés  Secrétariat national de planification (Secretaría Nacional de Planificación, SNP)  Nations Unies : Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO)/Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), entre autres  Organisations non gouvernementales (ONG)  Universités  Secteur privé			

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				prise en charge offrant un bon rapport coût/efficacité dans le secteur de la santé et de la nutrition, en y consacrant des ressources suffisantes et en employant une approche interculturelle qui tient compte des différentes étapes de la vie et des problématiques de genre.				
	2. D'ici à 2026, une plus grande proportion d'enfants et d'adolescents bénéficient en temps utile de dispositifs et de services résilients, inclusifs et de qualité dans le domaine du développement de la petite enfance et de l'éducation, et ces services sont	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 2 ans fréquentant des services de développement de la petite enfance</p> <p>NR : 25,1 % (2022) NC : 32 %</p> <p>Taux brut de scolarisation au niveau du baccalauréat</p> <p>NR : 87,4 % (2020) NC : 89,1 %</p>	<p>Registre du système d'information intégré géré par le MIES</p> <p>Dossiers des établissements d'enseignement</p> <p>Projections démographiques de l'INEC</p>	<p>2.1. La communauté éducative dispose de capacités accrues pour proposer des services de qualité dans le cadre d'une approche interculturelle axée sur l'égalité des genres, et pour améliorer les pratiques parentales.</p> <p>2.2. Le système éducatif bénéficie</p>	<p>Ministère de l'éducation (Ministerio de Educación, MINEDUC)</p> <p>MSP</p> <p>MIES</p> <p>Gouvernements autonomes décentralisés</p> <p>SNP</p> <p>Banque interaméricaine de développement</p> <p>Banque mondiale</p>	600	6 736	7 336



Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	adaptés à leur situation.			<p>de capacités renforcées pour faire en sorte que les enfants et les adolescents commencent leur scolarité en temps voulu et restent dans le système.</p> <p>2.3. Le système éducatif dispose de capacités plus importantes pour permettre aux enfants et aux adolescents d'acquérir le niveau souhaité grâce à d'un apprentissage global, pertinent et culturellement acceptable comprenant une préparation adéquate aux situations d'urgence.</p> <p>2.4. Les enfants et les adolescents sont plus nombreux à avoir accès à des espaces et à des mécanismes</p>	<p>Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale pour les migrations (OIM) et FNUAP</p> <p>ONG</p> <p>Secteur privé</p> <p>Universités</p>			

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				structurés favorisant leur participation concrète.				
4. D'ici à 2026, l'État améliore la gestion publique ainsi que la protection et la garantie des droits, de l'égalité des genres et de la cohésion sociale tout en réduisant les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine et en favorisant l'éradication de la violence sous toutes ses formes.	3. D'ici à 2026, une proportion plus importante d'enfants et d'adolescents vivent dans des environnements protecteurs exempts de violence et de discrimination, y compris liées au genre, et favorisant la prise en charge familiale.	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 4 ans ayant reçu des châtements corporels</p> <p>NR : 51 % (2018) NC : 25 %</p> <p>Pourcentage d'enfants bénéficiant d'un mécanisme de prise en charge non conventionnelle par rapport à l'ensemble des enfants privés de milieu familial</p> <p>NR : 43,3 % (2022) NC : 70 %</p>	<p>ENSANUT</p> <p>Enquête nationale sur la malnutrition des enfants</p> <p>MIES</p>	<p>3.1. L'État et la société sont mieux à même de prévenir et de combattre les violations des droits de l'enfant tels que les actes de violence à l'égard des enfants et des adolescents, en particulier les actes de violence sexuelle ou liée au genre.</p> <p>3.2. L'État dispose de mécanismes d'intervention non conventionnelle pour la prise en charge des enfants privés du droit de vivre au sein d'une famille et d'une communauté.</p> <p>3.3. L'État et la société sont pourvus de capacités accrues</p>	<p>MIES</p> <p>Secrétariat pour les droits humains</p> <p>SNP</p> <p>Système judiciaire</p> <p>Conseil national pour l'équité intergénérationnelle</p> <p>Conseil national pour l'équité envers les personnes handicapées</p> <p>Bureau de l'Ombudsman</p> <p>MINEDUC</p> <p>MSP</p> <p>Service national pour la prise en charge intégrale des personnes privées de liberté et des mineurs délinquants</p> <p>Nations Unies : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), HCR, OIM et FNUAP, entre autres</p>	670	8 080	8 750

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				pour garantir l'inclusion des enfants vulnérables et l'absence de discrimination à leur égard dans le cadre de services de protection complets, y compris dans les situations d'urgence.	ONG Secteur privé Universités			
2. D'ici à 2026, l'État et la société progressent vers la transition écologique et une économie à la fois durable, inclusive, décarbonée et résiliente face aux effets du changement climatique ; ils s'efforcent de protéger la biodiversité et d'éviter la dégradation des sols ainsi que la pollution des écosystèmes, et accordent une	4. D'ici à 2026, une proportion plus importante d'enfants et d'adolescents bénéficient de pratiques, de services et de fournitures durables et de qualité en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), et vivent, grandissent et mènent à bien leur apprentissage dans un environnement plus sûr, plus	Proportion de la population ayant accès à des services d'approvisionnement en eau de boisson gérés de manière sûre NR : 67,8 % (2019) NC : 75 %  Nombre de décès et de disparitions dus à des catastrophes, et nombre de personnes touchées, pour 100 000 habitants NR : 3 389 (2021) NC : s. o.	Enquête nationale de l'INEC sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi  Direction chargée de la surveillance des phénomènes défavorables au sein du Service national de gestion des risques et des urgences	4.1. Les capacités institutionnelles aux niveaux national et local dans les secteurs liés à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des risques et aux services EAH sont renforcées et permettent de concevoir, de concrétiser et de financer des politiques et des programmes équitables, inclusifs, transformateurs en matière d'égalité des genres et	Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique  MINEDUC  MSP  INEC  SNP  Agence responsable de la réglementation et du contrôle de l'eau  Agence nationale de réglementation, de contrôle et de veille sanitaire  Secteur privé	530	6 000	6 530

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
attention particulière aux problématiques de genre, à l'inclusion et à la diversité.	propre et plus résilient face aux effets du changement climatique.			tenant compte des besoins des enfants.  4.2. Une proportion accrue d'enfants, d'adolescents, de familles et de communautés ont adopté des pratiques d'hygiène adaptées à leur âge et à leur genre, et soutiennent l'action pour le climat et le développement durable.	Coalition pour la sécurité de l'eau  Tableau technique sur le genre et le changement climatique  Nations Unies (HCR, OIM, PAHO/OMS, UNESCO et PNUD, principalement)  Gouvernements autonomes décentralisés  Organisations de jeunes  Secteur privé			
1. D'ici à 2026, les personnes, compte tenu de leur âge, de leur sexe, de leur identité de genre, de l'origine ethnique dans laquelle elles se reconnaissent et de leur diversité, et notamment celles qui se trouvent en	5. D'ici à 2026, une proportion plus importante d'enfants, d'adolescents et de familles, en particulier parmi les populations les plus vulnérables, bénéficient d'un système de protection sociale équitable et résilient qui	Nombre d'enfants vivant dans des ménages touchés par a) la pauvreté de revenu ou b) la pauvreté multidimensionnelle  a) NR : 2 287 549 (2021) NC : 1 999 780  b) NR : 2 178 332 (2021) NC : 1 890 940	Enquête nationale de l'INEC sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi	5.1. Le système de protection sociale bénéficie d'une meilleure articulation des services, de capacités de couverture accrues et d'une gestion efficace, et il permet l'inclusion effective de groupes vulnérables, notamment celle	MIES  MINEDUC  MSP  Secrétariat pour les droits humains  INEC  Secteur privé  SNP	680	7 000	7 680

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
situation d'urgence ou de vulnérabilité, bénéficient d'un accès accru, équitable et égalitaire à des services de protection et d'aide sociales de qualité, notamment en matière de nutrition, de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de logement, de soins et de culture.	contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités, mais également à l'augmentation de la productivité.	La mesure dans laquelle les activités d'évaluation, d'analyse ou d'appui technique ont permis d'éclairer les programmes et les politiques de réduction de la pauvreté  NR : La pauvreté (monétaire ou multidimensionnelle) des enfants n'est pas évaluée. NC : Les données d'évaluation de la pauvreté des enfants éclairent l'élaboration des documents d'orientation.	Rapports et études	des enfants, des adolescents et de leurs familles.  5.2. Le pays dispose de capacités renforcées pour produire des données probantes de qualité qui lui servent à éclairer la formulation, la planification et la budgétisation des politiques ainsi que la conception des stratégies visant à réduire les privations subies par les enfants et leur famille dans le cadre d'une approche axée sur le cycle de vie.	Nations Unies : HCR, PAM, FNUAP, PNUD et ONU-Femmes, entre autres  Banque mondiale  Fonds monétaire international  Banque interaméricaine de développement  Société andine de développement  ONG  Universités			
6. Efficacité du programme						564	3 800	4 364
<b>Montant total des ressources</b>						<b>3 684</b>	<b>38 316</b>	<b>42 000</b>